

MAIRIE LA CHAPELLE SUR USSON

63580 LA CHAPELLE SUR USSON

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE  
République Française

28 MAR. 2007

D'ISSOIRE

SEANCE DU 19 MARS 2007

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	8	8

L'an deux mille SEPT

et le LUNDI 19 MARS 2007 à 14 heures, 30

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de ASTIER Raymond, Maire.

Présents : DEMAZIERES Mme ASTIER TRILLEAUD SEJALON RICCIARDELLI  
COLLANGE DISSAY.

Date de la convocation  
12/03/2007

Date d'affichage  
12/03/2007

Absents :

Objet de la délibération

APPROBATION DU  
RAPPORT ET DES  
CONCLUSIONS DU  
COMMISSAIRE-  
ENQUÊTEUR ET DU PLAN  
DE ZONAGE.

Secrétaire(s) de séance : Madame ASTIER Martine.

Monsieur le Maire rappelle que le plan de zonage a été soumis à enquête publique du 22/01/2007 au 26/02/2007.

Reçu à la Sous-Préfecture  
le

28 MAR. 2007



Le rapport et les conclusions favorables du Commissaire-Enquêteur étant parvenues en Mairie, le Maire invite les conseillers à se prononcer.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

:- approuve le rapport, les conclusions et le plan de zonage sans aucune

modification

- précise que le dossier et ampliation de la présente délibération seront transmises à

Monsieur le Sous-Préfet d'ISSOIRE

- autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté rendant publique la délimitation du

zonage d'assainissement sur le territoire communal

- ajoute que cet arrêté sera affiché pendant un mois aux emplacements habituels et

publié dans deux journaux diffusés dans le Département.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification  
du 26/03/2007

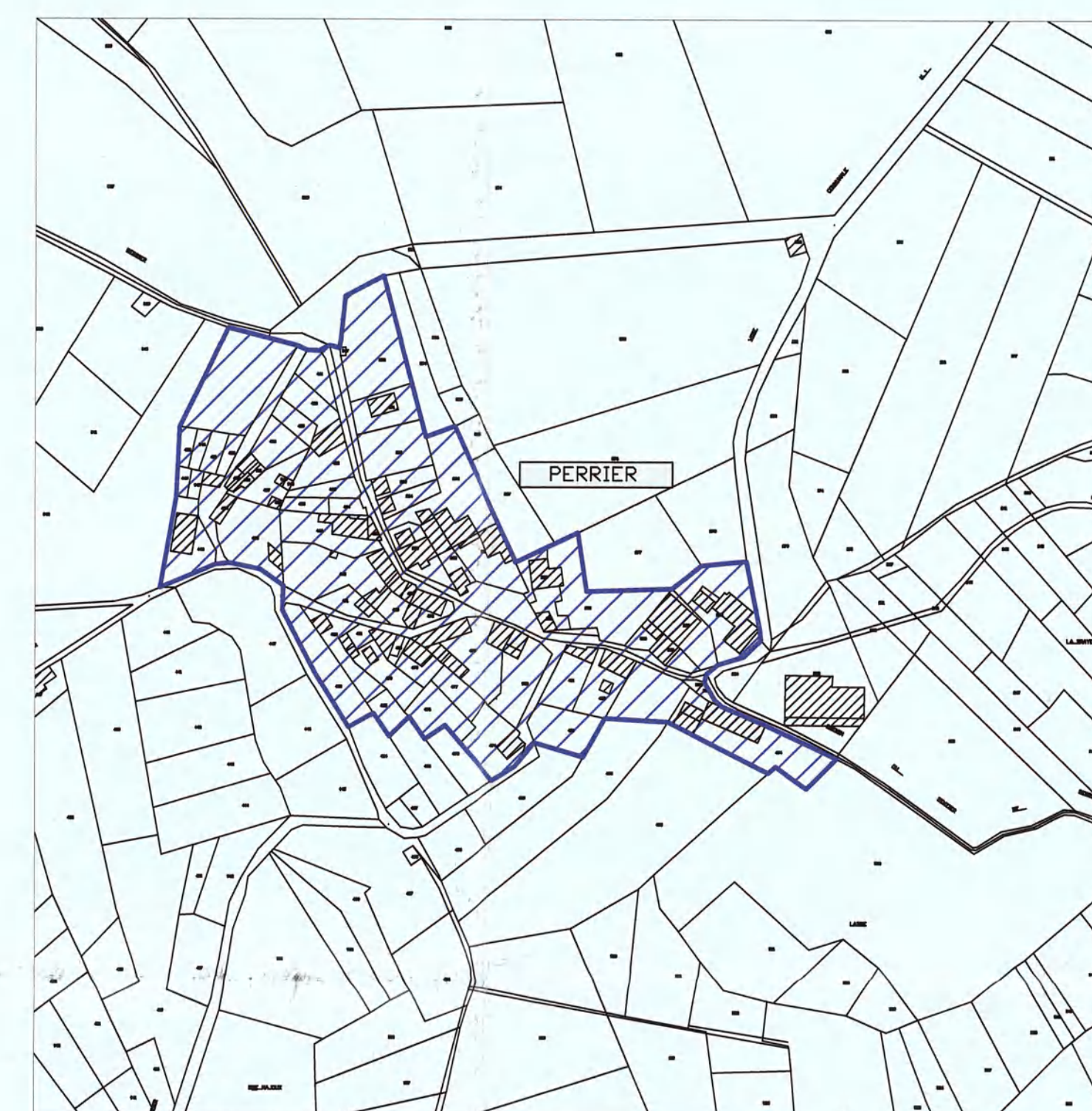
Maire  
ASTIER Raymond  
Signature et cachet

1 copie à l'Agence de l'Eau 20/03/07

EV - SAIRIEM EDILASER



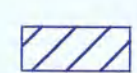
**Perrier**  
Echelle 1/2500



**Coupe-gorge, Solignat, Les Martres & le Bourg**  
Echelle 1/2500



**LEGENDE**

 Assainissement collectif (existant ou futur)

Toute habitation située à l'extérieur des zones d'assainissement collectif relève de l'assainissement non collectif\*

\*Dispositif d'assainissement réalisé en domaine privé à la charge du propriétaire et, dans la plupart des cas, selon les techniques de l'assainissement individuel

**DEPARTEMENT DU PUY DE DOME**

\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE  
LA CHAPELLE SUR USSON**

\*\*\*\*\*

**ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**



**CARTE DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT  
COLECTIF ET NON COLECTIF**

Bureau d'études - Assainissement - Environnement - Valorisation Agricole - Suivi Agronomique



CHARGE D'ETUDE : JP NAUD  
PLANCHE :  
ECHELLE : 1/10000



Dessiné le : 18.10.2006 Par : L TOURNEMIRE  
Modifié le : 20.12.2006 Par :